

SESSION 2020

**AGRÉGATION
CONCOURS INTERNE
ET CAER**

Section : MUSIQUE

ÉPREUVE DE CULTURE MUSICALE ET ARTISTIQUE

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Le diapason mécanique est autorisé.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours interne de l'Agrégation de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAI	1700B	101	7928

► **Concours interne du CAER / Agrégation de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAH	1700B	101	7928

Dans son *Histoire de la chanson française* (Seuil, 1998), Claude Duneton écrit :

« [...] Il faut noter que l'habitude, relativement récente, de composer systématiquement une musique originale pour toute chanson nouvelle a considérablement accéléré le processus de vieillissement. En outre, l'époque moderne, par ses bouleversements, a donné le vertige aux goûts d'un public en rapide mutation. Tant que la création des chansons s'est faite sur le vieux système des *timbres* [...], les goûts du public sont restés relativement stables. Les bonnes chansons ont duré en conséquence dans la faveur populaire ».

Vous discuterez de la pertinence et des limites des affirmations de l'historien, en vous référant à des œuvres musicales et artistiques de styles et d'époques divers. Votre réflexion prendra en compte « la diversité des esthétiques, des langages et des techniques de la création musicale dans le temps et l'espace », au programme de l'enseignement optionnel de musique en classe de seconde.